



## Questions SREM posées lors du conseil municipal du 06/11/2018

Quelques nouvelles du front – le mot est bien choisi – concernant le Conseil Municipal du 6 novembre 2018. L'ordre du jour était lourd – 28 délibérations – et a donné lieu à des échanges parfois vifs entre élus de l'équipe majoritaire et ceux de l'opposition.

De nombreux points ont porté sur des rattrapages budgétaires des exercices précédents dont certains ont suscité de nombreuses interrogations. À titre d'exemples, les délibérations N°3 et N°10 portant respectivement sur des opérations d'ordre et sur une décision modificative au budget de la commune 2018, révélant un engagement de dépenses à hauteur de 705000€. Les élus de Saint Rémy en Marche ont demandé le détail des dépenses. Il a été indiqué que celui-ci serait fourni plus tard car il était trop tôt pour le communiquer – Les élus SREM ont voté contre.

Autre point de discussion : la délibération N°18 concernant l'urbanisme et l'aménagement du Cœur de ville. Un projet de Maison Médicale est en gestation, mais aucun contact sérieux et engageant avec de jeunes médecins n'a été conclu à ce jour. Toujours une zone de flou sur le calendrier et le contenu du programme d'aménagement du cœur de ville. Les élus SREM se sont abstenus.

En fin de séance, M. le Maire s'en est pris à nous – élus Saint-Rémy En Marche ! – en nous accusant de faire de la « petite politique » et en commentant pendant un long moment une phrase de notre dernière tribune. Cette phrase mettait en cause l'utilité des commissions municipales pour nous, élus minoritaires, dont les conseils et l'opinion importent peu, et de la gouvernance et des choix du maire qui – pour le principal intéressé – semblent ne devoir souffrir aucune contestation. Les élus SREM ont été sommés d'écouter Dominique Bavoil, sans être invités à lui répondre. Cette « sortie » du Maire s'est terminée par le fait qu'il considérait que la phrase incriminée lui était préjudiciable et qu'il allait saisir le comité Éthique et Transparence. Nous avons donc pris acte de ses intentions. Le comité d'éthique a siégé le 27 novembre et nous reviendrons sur cet épisode dans notre prochaine tribune de janvier 2019.

Retenons pour l'instant deux faits étant ressortis de cette critique à notre égard :

- Il nous a été impossible de répondre en conseil municipal à des accusations portées contre nous par le Maire, contrairement à toute éthique des débats démocratiques, républicains et contradictoires.

- Nous constatons une claire tentative par le Maire d'utiliser le Comité d'éthique pour museler l'expression libre des élus, consacrée par la loi pour les débats politiques ordinaires dans les publications municipales. Rappelons à ce propos qu'un maire a déjà à sa disposition la possibilité de répondre librement et contradictoirement en Conseil municipal, dans le journal municipal et même dans la presse.

## VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

---

Présents élus SREM : Dominique Dufrasnes, Agnès Bosdarros, Luc Bergé, Sandrine Nguyen,

### **Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2018**

Commentaire Sandrine Nguyen : les questions transmises sur les points 2 et 4 que j'ai posées lors du dernier conseil municipal n'ont pas été enregistrées dans le PV.

Réponse Maire : le procès-verbal sera modifié et approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après avoir intégré les observations de la liste SREM.

### **Informations sur les décisions du Maire depuis le Conseil Municipal du 20 septembre 2018**

Questions Sandrine Nguyen :

**Actes 50, 59 et 60** avec la société CIG DE LA GRANDE COURONNE

Pourriez-vous nous décrire en quoi consistent ces 3 missions SVP ? Cela ne vient-il pas empiéter sur celles des agents territoriaux déjà en place ?

Réponse Maire : 50 – lien avec la médecine préventive - 59 : aide pour recruter un/une DGS.

**Actes 54, 55, 56** concernant le projet de réhabilitation du centre de loisirs de Beauplan : ces 3 contrats cumulés représentent 15 972 € auxquels s'ajoutent le contrat de maîtrise d'œuvre (décision acte 35 du 18/06 dans le PV du 05/07) s'élevant à 29 250 € sur 4 ans auprès du Cabinet d'architecte FIRON, soit déjà 45 222 € de dépenses engagées budgétairement. Il serait intéressant de ramener le coût de ce projet au M<sup>2</sup> car la surface à réhabiliter n'est pas très grande, afin de se rendre compte si ces coûts d'étude et de MOE sont cohérents en les comparant à d'autres réalisations se rapprochant de ce type de réhabilitation.

Pourrions-nous avoir la surface exacte à réhabiliter ? **Le nombre de m<sup>2</sup> sera fourni.**

Avez-vous comparé ce type de projet à d'autres déjà réalisés ?

### **1. Finances : Admission en non-valeur des Créances éteintes**

Questions Agnès Bosdarros : Une simple remarque sur le deuxième redevable : il est important que chaque citoyen respecte ses devoirs et que chacun assume ses responsabilités sur ce genre de frais non tolérable.

Réponse Maire : Je suis bien d'accord avec vous.

POUR : Unanimité

## **2. Finances : Listes des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies**

Question Luc Bergé : Pourrait-on connaître le montant des dépenses à imputer sur le compte 6232 dans le cadre des fêtes et cérémonies ?

Réponse M. Montagnon : le montant de la ligne 6232 sera communiqué. Il concerne environ 20000€ de dépenses.

POUR : Unanimité

## **3. Finances : Opérations d'ordre sur le Budget commune 2018**

Questions Agnès Bosdarros : Pourrions-nous avoir des précisions sur le détail du contrat CDEOR s'il-vous-plait ?

Réponse M. Montagnon : Contrat CEDOR pour financer des logements sociaux. TVA à récupérer à hauteur de 100000€. En attente d'un tableau annexé à la délibération.

POUR : 20

ABSTENTION : 4

CONTRE : 5

## **4. Attribution de Subvention : Coopérative élémentaire Jacques Liauzun**

POUR : Unanimité

## **5. Ajustement de Subvention : Pass-jeunes**

Questions Sandrine Nguyen : Fort de cette expérience passée en 2018, comment comptez-vous faire pour avoir un budget en phase avec les dépenses prévisionnelles ?

Pistes :

Nombre de collégiens et Lycéens habitant St Rémy en 2018-2019 ?

Nombre d'enfants faisant une activité donnant droit à cette subvention en 2018 ?

Réponse Maire : c'est une première pour la nouvelle équipe municipale. Nous améliorerons le mode de fonctionnement dans le futur.

POUR : Unanimité

## **6. Attribution d'une Subvention à l'association « Jazz à tout heure »**

POUR : Unanimité

## **7. Attribution d'une Subvention à l'association Amicale des anciens combattants**

POUR : Unanimité

**8. Attribution d'une association au collectif Pôle Gare**

POUR : Unanimité

**9. Attribution d'une subvention à l'association RIVERAINS RER B Saint-Rémy**

POUR : Unanimité

**10. Finances : Décision modificative n°1 au Budget de la commune 2018**

Questions Agnès Bosdarros : Avez-vous eu le détail des frais d'électricité et de télécom comme indiqué en commission finances ?

Réponse M. Montagnon : je ne me souviens pas d'avoir pris cet engagement. Cette question sera à reformuler si aucun détail n'est transmis prochainement.

POUR : 20

CONTRE : 9

**11. Finances : Opérations particulières – Budget assainissement**

POUR : Unanimité

**12. Finances : Remboursement par anticipation de l'emprunt assainissement**

POUR : Unanimité

**13. Finances : Décision modificative assainissement**

POUR : Unanimité

**14. Finances : Dissolution du Budget assainissement au 31 décembre 2018 et transfert des excédents/déficits au SIAHVY**

POUR : Unanimité

**15. Finances : Autorisation pour signer le procès-verbal de mise à disposition des immobilisations pour l'assainissement**

POUR : Unanimité

**16. Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

On prend acte.

**17. Urbanisme : Mise en vente d'un terrain sis « Henri Janin »**

POUR : Unanimité (-1 abstention JC Houplain)

### **18. Urbanisme : Aménagement du Cœur de ville : poursuite du projet**

Question Luc Bergé : Comment comptez-vous attirer des jeunes médecins acceptant de s'installer à St Rémy dans le cadre d'une Maison Communale ?

Réponse M. Maire : nous envisageons de contacter des médecins intéressés par notre projet (... pas encore contactés pour le moment).

Commentaire : Nous ne sommes pas sereins sur le montage du projet qui n'est pas le nôtre et désirons connaître plus de détails sur le projet du cœur de ville porté par la mairie. Par principe de précaution nous nous abstiendrons.

POUR : 20

ABSTENTION : 9

### **19. Urbanisme : Programme centre de loisirs/RAM/restaurant scolaire : Indemnisation des candidats**

Questions Sandrine Nguyen : Est-ce que les 3 architectes l'ont demandé ?

Quelles sont les justifications invoquées ?

Est-ce que cela ne casse pas la procédure de l'appel à candidature qui le stipulait ? S'il y avait eu 30 k€ dès le départ, peut-être que d'autres architectes auraient candidaté ? Cette modification intervenant après la clôture de l'acte de candidature ne fausse-t-elle pas la concurrence ?

Réponse M. Maire : C'est de monnaie courante dans ce type de concours. Il n'est pas besoin de modifier l'avis d'appel public à concurrence.

POUR : Unanimité

### **20. Modification de la charte des Comités de quartiers**

Question Dominique Dufrasnes :

Nous approuverons cette délibération mais nous avons toutefois une suggestion à faire. Certaines personnes regrettent que les comptes rendus mettent souvent longtemps à être rédigés par la mairie. Pourquoi ne pas demander à ce que ces comptes rendus soient rédigés par un des membres résidents de chaque CCQ et validés ensuite par la mairie. Cela aurait deux avantages :

- Décharger la mairie de ce travail additionnel
- Avoir une véritable démocratie participative.

Question Luc Bergé : il avait été proposé en CCQ du Rhodon la possibilité de disposer à partir du site de la mairie des planches powerpoint utilisées durant les réunions. Qu'en est-il ?

Réponse M. Maire : Toutes les initiatives permettant de rédiger dans les temps les comptes rendus sont les bienvenues.

POUR : Unanimité

**21. Désignation d'un élu remplaçant au Comité Éthique**

On prend acte.

**22. Jeunesse : Mise en place des Tarifs pour les évènements jeunesse – Annule et remplace précédente DCM**

POUR : Unanimité

**23. Jeunesse : Tarifs du séjour de l'espace jeunes « la Noria »**

POUR : Unanimité

**24. Adhésion au groupement de commandes assurances incendies, accidents et risques divers (IARD) du CIG**

POUR : Unanimité

**25. Avenants n°1 relatif au Marché de travaux d'aménagement Hôtel de Ville – lots 1 et 3**

POUR : Unanimité

**26. Avenant au Marché pour l'acquisition des tribunes à l'Espace Jean Racine**

Question Luc Bergé : n'était-il pas possible de se rendre compte des erreurs de mesures commises par la société d'études mandatée pour AMO avant d'entreprendre les travaux ?

Réponse M. Menard : Peut-être. Le responsable de l'étude a mal pris ses mesures.

POUR : 20

ABSTENTION : 9

**27. Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité Programmée (AD'aP)**

POUR : Unanimité

**28. Renouvellement de l'adhésion au contrat-groupe d'assurances statutaires du CIG**

POUR : Unanimité